

LE RÉTABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

Délibérations du comité spécial nommé par résolution de la Chambre des Communes le 13 septembre 1919 et auquel a été référé le Bill n° 10, Loi modifiant la Loi de ministère de Rétablissement des soldats dans la vie civile, ainsi que certains arrêtés du conseil concernant l'œuvre du dit ministère, etc., etc.

APPENDICE—SESSION DE SEPTEMBRE 1919.

N° 1.—Comité spécial re Bill n° 10, Loi pour amender la loi du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile: Ordre de renvoi, rapports du comité, Procès-verbaux et témoignages avec un index. Imprimé comme appendice aux Journaux d'après une résolution adoptée par la Chambre, le 10 novembre 1919; aussi 1,000 exemplaires supplémentaires en anglais et 200 en français pour la distribution. Voir Journaux, page 181.